

**CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ**  
**AVIS N° 2008-11 DU 22 JUILLET 2008**

**afférent au projet de décret portant transposition des  
dispositions de la directive  
n° 2006/46/CE relatives aux opérations non inscrites au  
bilan et aux transactions entre les parties liées**

Le Conseil national de la comptabilité a été saisi pour avis par la Direction générale du trésor et de la politique économique, en application de l'article 2 du décret n° 2007-629 du 27 avril 2007 relatif au CNC, du *projet de décret portant transposition des directives n° 2006/43/CE et n° 2006/46/CE*, afférentes aux informations à mentionner en annexe concernant les opérations non inscrites au bilan et les transactions entre parties liées.

Le collège du CNC réuni le 22 juillet 2008, a émis un avis favorable sur les dispositions du projet de décret qui lui a été présenté.